

L atout mentor

Un accompagnement sur mesure

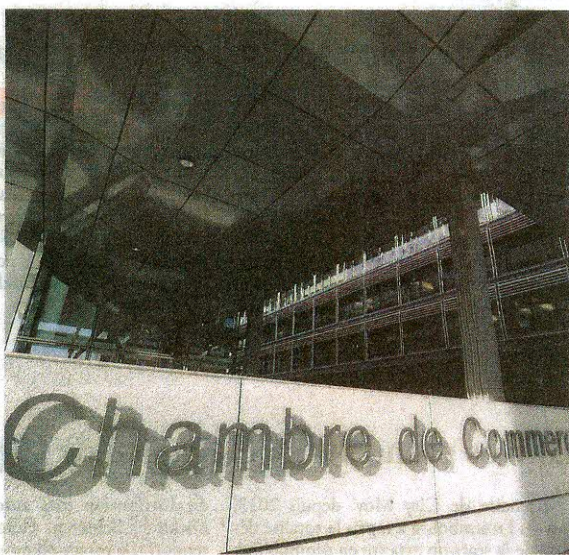


Photo: Hervé Montaigne

La Chambre de commerce est un pionnier du mentorat en Europe

Pour aider les novices de l'entrepreneuriat à bien démarrer, la **Chambre de commerce** leur trouve un guide expérimenté.

La Chambre de commerce (CCL) propose depuis 2010 un mentorat aux novices de l'entrepreneuriat. En clair, elle met à la disposition des débutants un chef d'entreprise chevronné qui peut les conseiller. Le tout sur la base du bénévolat. «*Nous sommes parmi les seuls à offrir ce service en Europe*», explique Rachel Gaessler, manager du programme de mentorat à la CCL. «*En 2009, je fais une étude de marché puisque j'ai pris connaissance que de tels programmes existaient déjà au Québec où les résultats étaient plus que convaincants. Les chances de survie des entreprises mentorées sont passées de 34 à 75%.*»

Actuellement, la CCL dispose de quelque 40 mentors et la promotion 2014-2015 comptera environ 50 chefs d'entreprise désireux de bénéficier de l'accompagnement d'un mentor expérimenté.

Les dossiers de candidature sont cependant beaucoup plus nombreux, mais soucieuse de fournir un service intéressant tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, la CCL n'accepte pas tout le monde dans ce programme. «*Il faut qu'il y ait une bonne alchimie entre le mentor et le mentoré et il faut que l'impact sur les compétences du chef d'entreprise débutant soit réel. L'acquisition de nouvelles connaissances lui permettra ensuite*

de faire avancer son projet», insiste Rachel Gaessler. La responsable du programme souligne également le fait que le mentor s'occupe de la personne de l'entrepreneur et non de l'entreprise: «*Nous ne faisons pas du conseil, il y a assez de spécialistes dans ce domaine. Nos mentors ne s'immiscent pas dans le quotidien de la société dont ils accompagnent le patron.*» Une charte signée par le mentor et le mentoré évite d'ailleurs tout conflit d'intérêts, car elle précise que l'accompagnateur ne doit avoir aucun intérêt financier dans la société concernée. Le mentorat dure entre 12 et 18 mois. Pendant cette période il ne s'agit pas de transmettre un savoir-faire, mais plutôt «*un savoir-être*»: «*Nous transmettons une posture. Il faut que le chef d'entreprise ait confiance en lui et en ses moyens.*»

Le concept du mentorat est idéal à cet égard puisque le mentor a connu les mêmes problèmes, a dû faire face aux mêmes situations, explique en substance Rachel Gaessler. Les chiffres de la CCL – qui essaie de garder le contact avec les mentorés – sont parlants: 75% des mentorés de la promotion 2010-2011 disent avoir «nettement» progressé sur le plan du savoir-être et des compétences managériales.

En ce qui concerne l'impact économique, l'on constate que 95% des entreprises mentorées sont toujours en activité. Leur chiffre d'affaires a progressé de 29% en moyenne et 57% de ces entreprises ont embauché au moins quatre nouveaux collaborateurs entre 2010 et 2012.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site de la Chambre de commerce: www.cc.lu

MAURICE MAGAR